



Nous aimons tous la nature et elle nous le rend bien en nous apportant de la nourriture, en nous donnant un abri, en mettant à disposition des espaces de loisirs, et bien plus.

La diversité de la nature – ou la biodiversité – c'est l'infrastructure qui nous permet de survivre et de prospérer sur notre planète. Elle est constituée de millions d'espèces végétales et animales et de leurs habitats, créant ainsi un réseau de vie aussi sophistiqué que complexe.

Vos avantages

Chacune des options décrites dans cette brochure vous offre ces avantages:

- Vous gardez le contrôle de vos biens de votre vivant.
- Vous pouvez changer vos bénéficiaires au gré de vos souhaits.
- Vous pouvez laisser un don du montant de votre choix.

Notre engagement

Si vous décidez de faire une donation dans votre testament en faveur de l'UICN:

Nous nous engageons à utiliser les fonds qui nous sont confiés selon vos instructions et dans le respect de vos dernières volontés, en accord avec les valeurs et la vision auxquelles adhère l'UICN. Nous garantissons que vos données seront traitées dans la plus stricte confidentialité.



Veillez contacter le Service de partenariat et de donations de l'UICN

Giuditta Andreus
Cheffe de service
Tél.: +41 (0)22 999 0226
Giuditta.Andreus@iucn.org
www.iucn.org

Nous vous remercions de nous informer de votre intention et de vos souhaits quant à l'utilisation des fonds. C'est avec plaisir que nous répondrons à toutes vos questions.



UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE



www.iucn.org



Faites **un don**
dans votre **testament**
en faveur des **générations**
 futures et de **notre**
 planète





“ Si l’UICN n’existait pas, il faudrait l’inventer. Sans une conservation fondée sur la science et l’évidence, il serait difficile d’établir ce que nous savons aujourd’hui, et pourquoi nous devons agir maintenant. Nous remercions l’UICN de mettre à notre disposition cette science.”

Sylvia Earle,
Exploratrice permanente à la *National Geographic Society*,
Fondatrice de *Sylvia Earle Alliance (S.E.A.)* /
Mission Blue, Marraine de la Nature

Investir dans la conservation de la biodiversité, c’est investir dans l’avenir

Créée en 1948, l’UICN s’est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle fait appel à l’expérience, aux ressources et au poids de ses 1300 organisations membres ainsi qu’aux compétences de plus de 13 000 experts. A l’heure actuelle, l’UICN représente l’autorité mondiale sur le sujet de l’état de la nature, des ressources naturelles planétaires et des mesures nécessaires pour les protéger.

La conservation de la nature fonctionne et elle est efficace

Grâce au travail de l’UICN, diverses lois et normes environnementales majeures ont été adoptées, des zones de nature protégées, des sanctuaires créés et des centaines d’espèces sauvées de l’extinction. Ainsi, la nature saine (assainie) a permis de sauvegarder des vies humaines.

Beaucoup reste à faire – nous comptons sur votre soutien et votre contribution

Faire le choix de pourvoir un legs à l’UICN dans votre testament ou dans votre fond d’investissement perpétuera votre passion pour la nature qui sera transmise aux générations à venir au travers des actions et des projets de l’UICN.

Que va apporter votre don ou votre contribution à l’UICN ?

Avec votre soutien,

Nous pouvons empêcher la disparition des espèces animales et végétales, les préserver pour les générations futures et protéger leur potentiel de guérir des maladies encore inconnues.

Nous pouvons mieux sauvegarder les forêts qui aident au stockage de vastes quantités de carbone, contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques.

Nous pouvons restaurer les sols appauvris et nourrir une population mondiale qui ne cesse de croître.

Nous pouvons remettre en état les zones humides et les rivières afin d’assurer l’approvisionnement en eau douce et en eau propre, pour pallier aux besoins des populations et de la nature.

Nous pouvons mieux gérer nos récifs coralliens et nos côtes afin qu’ils puissent continuer de nous défendre contre les dommages engendrés par les ouragans et les tsunamis.

Nous pouvons contribuer à la protection de nos ressources halieutiques pour améliorer le régime alimentaire de millions de personnes dans le monde.

Un plan exceptionnel

Faire un don en legs n’a pas d’incidence sur les actifs ou sur les flux de trésorerie de votre vivant.

Votre don est entièrement déduit de l’impôt fédéral et il n’y a aucune limite à la déduction que votre succession peut obtenir. En outre, le legs est généralement exempté des droits de succession de l’État.

Vous pouvez changer les dispositions de votre testament ou de votre fond d’investissement à tout moment.

Le texte ci-dessous fournit un modèle permettant d’inclure un don à l’UICN dans votre testament. N’hésitez pas à consulter votre avocat.

Je lègue, (Dollars, Euros, Francs suisses, montant ou pourcentage de la succession) à l’UICN, une Association reconnue d’utilité publique, dont le siège principal est situé au 28 Route de Mauverney, 1196 Gland en Suisse, et dont le but est de préserver l’intégrité et la diversité de la nature, et veiller à ce que toute utilisation de ressources naturelles soit équitable et écologiquement durable.



Les différentes formes de testament

Institution d’héritier

Les membres de votre famille sont héritiers réservataires, et ont légalement toujours droit à une part minimale de l’héritage. Vous pouvez disposer à votre guise de la part excédant ce montant. Vous pouvez faire figurer l’UICN parmi les bénéficiaires. Si vous n’avez pas d’héritiers réservataires, vous pouvez même instituer l’UICN comme légataire universel.

Legs

Un legs permet de faire un don en nature ou en espèces à l’UICN. L’UICN ne devient pas héritier mais peut faire valoir, vis-à-vis des héritiers, un droit aux biens légués. L’intégralité des recettes découlant des dons en nature (biens immobiliers ou antiquités, par exemple), est affectée par l’UICN dans le but de promouvoir la protection de la nature.

Clause bénéficiaire d’assurance

Dans le cadre de certains types d’assurances, vous pouvez désigner l’UICN comme organisation bénéficiaire. Veuillez vous renseigner directement auprès de votre assurance.

Plans de retraite

Vous pouvez désigner la totalité ou une partie des fonds restants dans votre plan, comme don à l’UICN. 100% de celui-ci contribuera à la conservation de la nature.

Inclure l’UICN dans votre plan de retraite

Demandez ou téléchargez un formulaire pour bénéficiaire auprès de votre gestionnaire de régime de retraite.

Désigner l’UICN comme bénéficiaire partiel, éventuel ou unique de votre compte.

Autres façons de pourvoir aux besoins de la nature

- Transmettez des certificats de dépôt, comptes bancaires ou de courtage : votre institution financière peut vous aider à nommer tout simplement l’UICN comme bénéficiaire d’un certificat de dépôt, ou de tout autre compte bancaire ou de courtage.
- Désignez l’UICN en tant que bénéficiaire de fonds de placement.
- Désignez l’UICN comme successeur bénéficiaire d’une partie ou de la totalité des fonds restants dans votre compte après votre décès.

